

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE N° 26A029

**Réalisation du projet de service Petite Enfance et son déploiement sur
les structures**

Date limite de remise des offres : 16 juin 2026 à 12h

Remise des offres par voie dématérialisé obligatoire

1 – Pièces de la consultation

Les pièces du dossier de consultation (DCE) sont les suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC),
- Le marché valant cahier des charges,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- Les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF N°1 tranche ferme, DPGF N°2 tranche optionnelle)
- Le cadre réponse

2 – Pièces à fournir

Au titre de la candidature :

I) Au titre de l'aptitude à exercer leur activité professionnelle :

1. la lettre de candidature, le candidat peut utiliser le formulaire « DC1 »
2. la déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L.2141-7 à L. 2141-11 du C.C.P. concernant les interdictions de soumissionner, le candidat peut utiliser le formulaire « DC1 »

II) Au titre de la capacité économique et financière :

3. la déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel général global et le chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité, le candidat peut utiliser le formulaire « DC2 »

III) Au titre des capacités techniques et professionnelles :

4. une liste des principales prestations effectuées au cours des trois (3) dernières années,

Au titre de l'offre :

1/ Le marché valant cahier des charges, dûment complété, ainsi qu'un RIB

2/ Les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF N°1 tranche ferme et DPGF N°2 tranche optionnelle), dûment complétée.

3/ Le cadre réponse, dûment complété.

Ces documents renseignés par le candidat auront une valeur contractuelle.

L'absence de l'un des documents ou renseignements listés ci-dessus peut constituer un motif de rejet

3 – Technique particulière d'achat

Le présent marché est décomposé en tranches (articles R2113-4 à R2113-6 du C.C.P) :

-Tranche ferme : Accompagnement et réalisation du projet de service de la ville de Meudon

-Tranche optionnelle : Accompagnement et réalisation du projet d'établissement des 8 structures petite enfance

La tranche optionnelle pourra être déclenchée jusqu'au 31 décembre 2026.

L'affermissement de la tranche optionnelle pourront se faire par courrier ou par mail

4 – Critère de sélections des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-après:

1. **Le prix (30 %)** apprécié à partir du montant total des DPGF (DPGF N°1 et DPGF N°2)
2. **La qualité de l'équipe dédiée et leur organisation (40%)** appréciée à partir du cadre réponse complété par le candidat
3. **La qualité de la méthodologie d'intervention (30%)** appréciée à partir du cadre réponse complété par le candidat

Il sera procédé, pour chaque offre, à la somme des points obtenus pour l'ensemble des critères. L'offre recueillant la note la plus élevée sera classée première, les offres suivantes seront classées en fonction de la note obtenue jusqu'à celle qui obtiendra la note la plus basse et sera classée dernière. En cas d'ex aequo, c'est le classement du critère le plus important qui départagera les candidats ; en cas d'égalité sur celui-ci, c'est alors le prix qui prévaudra. Les erreurs matérielles (erreurs de calcul, de report etc...) qui seraient constatées dans l'offre financière seront rectifiées par la Ville. Aussi, pour le jugement des offres, les candidats sont informés que le montant ainsi rectifié de l'offre financière sera pris en considération.

Négociations éventuelles :

Après examen des propositions reçues, la Ville se réserve le droit d'engager des négociations, avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres.

La négociation portera sur un, plusieurs, ou sur tous les critères et/ou sous critères de jugement des offres mentionnés ci-dessus le cas échéant ou sur tout élément en lien avec le dossier de consultation. L'acheteur informera du cadre de la négociation dans les meilleurs délais chaque entreprise et/ou groupement d'entreprises admis à négocier.

Dans ce cadre, la Ville utilisera les moyens qui lui semblent les plus appropriés :

- proposition écrite de négociation (courriel, fax, courrier),
- et/ou d'auditions, réunions de négociation.

Pourront donc être admis à la négociation les offres inacceptables et irrégulières.

Les frais inhérents à la négociation seront à la charge des entreprises ayant été admises à négocier.

En l'absence de réponse dans les délais impartis, cela équivaudra à une absence de proposition négociée.

La Ville de réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.


5 – Téléchargement du dossier de consultation

L'ensemble du dossier de consultation peut être obtenu par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=940064&orgAcronyme=y6u>

Pour cela les candidats doivent fournir à l'appui de leur demande **de téléchargement au moins les renseignements suivants** :

1. Les nom, prénom de la personne physique effectuant le retrait du dossier de consultation,
2. Une **adresse électronique valide** afin qu'ils puissent bénéficier en tant que de besoin de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation.

 Les candidats téléchargeant le dossier de consultation en mode ANONYME sont avertis qu'ils ne seront pas tenus informés en cas de modification de la consultation et de réponses aux candidats apportées par l'acheteur aux questions posées durant la période de publicité. Les offres transmises par les candidats risquent également d'être éliminées pour non-conformité aux prescriptions des documents de consultation.

6– Modification du dossier de consultation

La ville de Meudon se réserve le droit d'apporter, **au plus tard 6 (six) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres**, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les opérateurs économiques qui auront téléchargé recevront un courrier électronique (e-mail) les informant de la mise à disposition des modifications du dossier de consultation sur <https://marches.maximilien.fr>



Les candidats ayant visualisé ou téléchargé anonymement le DCE ne pourront être informés par la ville des modifications éventuelles en l'absence de toute identification.

Dans le cas où la rédaction des pièces leur apparaîtrait anormale ou ambiguë, il leur appartiendra de le signaler via le lien et les délais mentionnés ci-avant.

7- Modalité d'échanges avec les candidats

Les renseignements complémentaires sont envoyés aux candidats qui les demandent en temps utile au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

A cet effet, des questions pourront être posées sur <https://marches.maximilien.fr> avant au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les candidats inscrits sur <http://marches.maximilien.fr/> recevront un courrier électronique (e-mail) les informant de la mise à disposition de ces renseignements.

Dans le cadre de l'utilisation de la messagerie sécurisée de la plate-forme de dématérialisation pour apporter des réponses aux éventuelles questions posées par des sociétés ou informer les candidats de toutes modifications intervenant en cours de procédure, une attention particulière est demandée aux entreprises. En effet, ces dernières sont seules responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie (redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam...) qui pourraient nuire à leur bonne information.